Nations Unies A/73/625

Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (A/73/493). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 7 décembre 2018.

2. Le rapport indique les ajustements à apporter aux crédits ouverts pour tenir compte des variations des taux d'inflation, des taux de change et des paramètres utilisés pour le calcul initial. Ces ajustements tiennent compte également des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité depuis l'approbation du budget-programme, des dépenses imprévues et extraordinaires n'ayant pas pu être remises à la deuxième année de l'exercice et des décisions des organes délibérants qu'il y a eu lieu d'examiner dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget (ibid., par. 1 et 2). Conformément à la décision prise par l'Assemblée dans sa résolution 72/8 A, les dépenses effectivement engagées pour 2018 ont été prises en compte pour les ajustements à apporter aux paramètres relatifs à la monnaie, à l'inflation et aux coûts standard, y compris pour ce qui est des taux de vacance de postes (ibid., par. 3). Le tableau 1 du rapport est consacré aux prévisions révisées, qui font apparaître une augmentation de 159,8 millions de dollars (3,0 %) pour les chapitres des dépenses et de 2,6 millions de dollars (0,5 %) pour les chapitres des recettes par rapport au montant des crédits approuvés et des prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir sect. II et III pour plus de détails).

3. Il est proposé dans le rapport d'ajuster le montant du Fonds de roulement et d'abonder le Compte spécial, d'adapter la méthode d'actualisation des coûts du Centre du commerce international et de fixer le montant du fonds de réserve pour

Merci de recycler

l'exercice budgétaire 2020. Les observations du Comité consultatif sur chacune de ces trois propositions figurent aux sections IV et VI ci-après.

II. Chapitres des dépenses

4. Dans le tableau 1 du rapport, le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses révisées s'élèvent à 5 556,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 159,8 millions de dollars (soit 3,0 %) par rapport au montant des crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/262 C, 72/263 A à C et 72/266 B. Il est indiqué dans le tableau 2 que le montant du crédit initialement ouvert a été réduit de 479 800 dollars pour tenir compte des décisions de l'Assemblée sur les propositions du Secrétaire général relatives à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies et sur les prévisions révisées relatives à la réforme du dispositif de paix et de sécurité (ibid., tableau 2, notes).

5. Le Secrétaire général indique également que les rapports sur les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme de plusieurs projets de résolution examinés par les grandes commissions de l'Assemblée générale au moment de l'établissement définitif du premier rapport sur l'exécution du budget font état d'un montant de 298,7 millions de dollars environ. Il est rendu compte des éléments donnant lieu à ce montant dans des rapports autres que le premier rapport sur l'exécution du budget ; les montants les plus importants portent sur : les prévisions révisées des missions politiques spéciales (209 millions de dollars) ; les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme (29,1 millions de dollars) ; les prévisions révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (13,6 millions de dollars) ; une demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (9,7 millions de dollars pour 2019). Le Comité consultatif formule ses observations et recommandations sur ces questions dans ses rapports correspondants[1]. Il note que ce montant ne prend pas en considération divers états des incidences sur le budget-programme, qui n'étaient pas encore prêts au moment de la publication du premier rapport sur l'exécution du budget-programme.

Dépenses imprévues et extraordinaires

6. Le Secrétaire général présente en détail les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019 engagées au titre de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale, qui s'élèvent à 13,1 millions de dollars. Le tableau 3 du rapport dresse la liste des engagements qui ont été approuvés par le Comité consultatif (7,75 millions de dollars), de ceux qui ont été approuvés par le Secrétaire général au titre des alinéas a) et c) du paragraphe 1 de la résolution comme ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité et à des mesures de sécurité (5,0 millions de dollars) et de ceux qui ont été approuvés par le Président de la Cour internationale de Justice (410 000 dollars).

7. S'agissant des engagements qu'il a approuvés, le Comité consultatif s'est fait communiquer les montants qui avaient été initialement proposés par le Secrétaire général, ceux qu'il avait lui-même autorisés et ceux qui sont demandés dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, lesquels sont fondés sur les dépenses effectivement engagées (voir tableau ci-après).

[1] A/73/498, A/73/637, A/73/579 et A/73/448.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitres du budget	*Montants proposés par le Secrétaire général*	*Montants autorisés par le Comité consultatif*	*Montants demandés dans le premier rapport sur l'exécution du budget*
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	–	457,5	–
Chapitre 24 (Droits de l'homme)			
Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	3 387,6	3 931,1	2 879,7
Situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	2 513,2	2 138,0	1 971,8
Situation des droits de l'homme au Myanmar	262,8	235,0	230,2
Assistance technique à la République démocratique du Congo et établissement des responsabilités concernant les événements dans les régions du Kasaï	1 746,2	1 500,0	1 190,9
Violations du droit international dans le contexte des manifestations civiles de grande ampleur dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	1 785,0	1 800,0	1 460,5
Chapitre 29F [Administration (Genève)]			
Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne	24,8	–	–
Situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	24,8	20,8	20,8
Assistance technique à la République démocratique du Congo et établissement des responsabilités concernant les événements dans les régions du Kasaï	37,2	–	–
Violations du droit international dans le contexte des manifestations civiles de grande ampleur dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	43,4	–	–
Total	**9 825,0**	**10 082,4**	**7 753,9**

8. Dans le tableau 3.A du rapport sur l'exécution du budget-programme, il est indiqué qu'il est tenu compte dans le crédit demandé au titre de la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne et au Soudan du Sud du solde des fonds, à savoir 0,96 million de dollars et 31 800 dollars. Le Comité consultatif note que ces soldes sont liés à des crédits qui ont été autorisés uniquement aux fins de l'exécution de mandats antérieurement approuvés par le Conseil des droits de l'homme. Dans les lettres autorisant le Secrétaire général à engager des dépenses au titre de mandats ultérieurs, le Président du Comité a souligné qu'il ne fallait plus calculer de la sorte le montant des autorisations d'engagement de dépenses qui étaient demandées. Le Comité considère donc que les montants indiqués dans le tableau au titre de la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne et au Soudan du Sud sont erronés et conduisent à une sous-estimation du montant total proposé par le Secrétaire général. **Il compte que toute nouvelle demande sera présentée correctement à l'avenir**.

9. En ce qui concerne le montant de 5,0 millions de dollars approuvé par le Secrétaire général (tableau 3.B du rapport), le Comité consultatif rappelle qu'en application des paragraphes 1 a) et c) de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale,

le Secrétaire général est autorisé à engager des dépenses d'un montant ne pouvant dépasser 8 millions de dollars par an sous réserve qu'il certifie qu'elles ont trait au maintien de la paix et de la sécurité et d'un montant ne pouvant dépasser 1 million de dollars pour les mesures de sécurité. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur les engagements qui avaient été approuvés de la sorte (voir annexe).

Dépenses découlant de décisions d'organes directeurs

10. Dans son rapport, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit d'un montant de 10,3 millions de dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques) au titre des subventions pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (8,0 millions de dollars) et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (2,3 millions de dollars) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018. Le Comité consultatif note que dans les deux cas, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit égal à la totalité du montant de l'autorisation d'engagement de dépenses que l'Assemblée générale lui a donnée. Pour ce qui est de la subvention demandée pour les Chambres extraordinaires pour 2019, le Comité note que le montant combiné des contributions volontaires reçues au 30 septembre 2018 (9,4 millions de dollars) et de l'autorisation d'engagement de dépenses destinée au financement de la composante internationale en 2018 (8 millions de dollars) étaient très proches du montant du budget approuvé (17,7 millions de dollars) (A/73/448, annexe, tableau 2). Il rappelle que les fonds du budget ordinaire qui sont alloués aux Chambres extraordinaires doivent être remboursés si le montant des contributions volontaires qui ont été reçues est supérieur aux besoins pour une période donnée[2]. **Le Comité compte que le Secrétaire général fournira des informations actualisées à l'Assemblée générale en ce qui concerne le montant des contributions volontaires reçues aux fins du financement des activités des Chambres extraordinaires en 2018. Si le montant de ces contributions venait à dépasser les besoins budgétaires pour la période, le montant excédentaire devrait être reversé aux États Membres**.

Modifications des hypothèses budgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019

11. Les modifications des hypothèses budgétaires pour l'exercice biennal 2018-2019 indiquées dans le rapport du Secrétaire général sont les suivantes : a) augmentations nettes résultant de la variation des taux de change (10,3 millions de dollars) ; b) augmentations liées à l'évolution des taux d'inflation (12,6 millions de dollars) ; b) augmentations imputables aux modifications des coûts standard (30,5 millions de dollars) ; d) augmentations résultant des différences entre les taux de vacance prévus et réels (83,0 millions de dollars) (A/73/493, par. 16 à 48).

12. En ce qui concerne l'évolution des taux de change, le Secrétaire général indique que l'augmentation nette de 10,3 millions de dollars tient principalement à l'utilisation pour 2019 d'un taux plus faible pour le franc suisse que celui appliqué lors de l'ouverture de crédits initiale (ibid., par. 18). Les fluctuations de plusieurs monnaies sont présentées aux figures I à VI et expliquées aux paragraphes 19 à 27 du rapport.

13. Les données d'expérience les plus récentes sur les achats à terme, autorisés pour la première fois par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/246, sont présentées aux paragraphes 28 à 32 du rapport. Le Comité consultatif note que l'objectif des achats à terme est d'accroître la sécurité budgétaire face aux fluctuations monétaires.

[2] Voir A/72/7/Add.7, par. 36 b), recommandation qui a été approuvée par l'Assemblée générale à la section IX de sa résolution 72/262.

Il est indiqué que dans le cadre du contrat d'achat à terme de 2018, l'Organisation a acheté 325 millions de francs suisses et 48 millions d'euros à un taux préalablement défini et que du fait de l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à ces monnaies, la différence entre les taux de change dont elle a bénéficié dans le cadre de ce contrat et les taux de change opérationnels s'est traduite par une perte. Pour 2019, elle a conclu en octobre 2018 un contrat d'achat à terme portant sur 397,8 millions de francs suisses et 59,0 millions d'euros à des taux préalablement définis.

14. Les données concernant les 12,6 millions de dollars d'augmentation nette liée à l'évolution des taux d'inflation sont présentées aux paragraphes 33 à 39 et dans les états 1, 2 et 4 du premier rapport sur l'exécution du budget. Les taux d'inflation révisés sont fondés sur les coefficients d'ajustement effectifs ou prévisionnels utilisés aux fins du calcul des indemnités de poste promulgués par la Commission de la fonction publique internationale pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, sur l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et ceux budgétisés dans le cas des agents des services généraux et des catégories apparentées, compte tenu des conditions d'emploi les plus favorables, et sur les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation en ce qui concerne notamment les objets de dépense autres que les postes.

15. Comme indiqué aux paragraphes 40 à 46 du rapport du Secrétaire général, les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard pour traduire l'effet net des variations des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel représentent une augmentation nette de 30,5 millions de dollars. Les révisions des coûts standard pour 2018 reposent sur la moyenne des dépenses salariales effectivement engagées dans chaque lieu d'affectation. L'augmentation nette correspond à une augmentation de 65,9 millions de dollars au titre des dépenses communes de personnel et de 2 millions de dollars au titre des contributions du personnel, contrebalancée par une réduction de 37,4 millions de dollars des traitements de base nets. Ces modifications tiennent principalement à l'application du barème des traitements unifié en janvier 2017, au transfert de l'indemnité pour charges de famille du traitement de base net aux dépenses communes de personnel et à la hausse des dépenses au titre de la rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et des indemnités pour frais d'études (ibid., par. 42 à 44).

16. En ce qui concerne les augmentations imputables au taux de vacance de postes, le rapport donne des informations détaillées sur les différences entre les taux prévus au budget approuvé par l'Assemblée générale et les taux effectifs en 2018 (ibid., par. 47 et 48). Dans sa résolution 72/261, l'Assemblée a décidé qu'aux fins des calculs budgétaires de l'exercice biennal 2018-2019, les taux de vacance de postes suivants seraient utilisés : 11,5 % pour les postes d'administrateur existants, 8,7 % pour les postes d'agent des services généraux existants et 50 % pour les nouveaux postes des deux catégories. Le Secrétaire général indique que les taux effectifs moyens pour la période de janvier à septembre 2018 ont été de 8,6 % pour les postes d'administrateur et de 6,6 % pour les postes d'agent des services généraux. En ce qui concerne les membres des services de sécurité hors Siège dont les postes sont financés sur le montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité, les différences entre les taux de vacance de postes prévus et effectifs se traduiraient par une baisse des coûts de 4,6 millions de dollars, dont la part revenant à l'Organisation serait de 1 million de dollars. L'application des taux de vacance effectifs à tout l'exercice biennal 2018-2019 entraînerait un dépassement des crédits d'un montant net de 83,0 millions de dollars.

17. En réponse à une question concernant les incidences financières de la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail au cours de l'exercice

biennal 2018-2019, le Comité consultatif a été informé que le coût du projet en 2018-2019 s'élevait à 25,4 millions de dollars, dont 18,8 millions sont financés par les économies découlant de la diminution des coûts de location des locaux à usage de bureaux, le solde de 6,6 millions étant pris en considération dans la demande de crédits soumise à l'Assemblée générale (voir également A/73/370, par. 44) [3]. **Le Comité compte que les économies sur les coûts de location résultant de la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail apparaîtront clairement dans les rapports sur l'exécution du budget et dans les projets de budget présentés par le Secrétaire général.**

III. Chapitres des recettes

18. Les prévisions révisées pour les chapitres des recettes pour l'exercice biennal s'élèvent à 554,9 millions de dollars, soit une augmentation nette de 2,6 millions de dollars (0,5 %) par rapport aux prévisions initiales pour l'exercice biennal 2018-2019. Elles se répartissent comme suit : a) une augmentation de 15,5 millions de dollars au titre du chapitre premier (Recettes provenant des contributions du personnel) ; b) une diminution de 5,5 millions de dollars au titre du chapitre 2 (Recettes générales), qui tient en grande partie à la diminution des recettes accessoires et des loyers perçus ; c) une diminution de 7,5 millions de dollars au titre du chapitre 3 (Services destinés au public) (ibid., par. 50 à 54 et tableau 4).

19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la diminution des recettes provenant de la location de locaux tenait principalement à la baisse des loyers à l'Office des Nations Unies à Nairobi et au déménagement à Mogadiscio de plusieurs entités précédemment hébergées à l'Office, mais dont les activités ont trait à la Somalie. La baisse des loyers reflète les résultats d'une étude récente sur les loyers de bureaux commerciaux en vigueur et l'augmentation de l'offre de bâtiments commerciaux sur le marché local.

20. En ce qui concerne la diminution des recettes tirées des services destinés au public (chapitre 3 des recettes), il est indiqué dans le rapport qu'elle s'explique principalement par des recettes moins élevées provenant : a) de la vente d'articles philatéliques, au Siège comme à Vienne ; b) de la vente de publications ; c) des visites guidées du Siège (ibid., par. 52). Le Comité consultatif rappelle avoir déjà noté, dans son rapport sur le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017, que les prévisions de recettes au titre du chapitre 3 avaient dû être révisées à la baisse au cours des quatre exercices biennaux antérieurs (A/71/680, par. 24). Lors de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019, le Comité a de nouveau demandé des explications sur ces révisions à la baisse des prévisions de recettes mais n'a pas reçu d'autres précisions que celles figurant déjà dans les rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des différents exercices. **Le Comité rappelle qu'il serait peut-être utile d'examiner dans quelle mesure les services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies pourraient générer des recettes (ibid., par. 23) et considère que cet examen pourrait être élargi à la vente des publications et aux visites guidées au Siège.**

21. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant le montant révisé des crédits ouverts et des prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2018-2019 sont énoncées au paragraphe 76 a) du rapport du Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'approuver les prévisions**

[3] Le rapport indique également que les économies réalisées sur les coûts de location commenceront à dépasser les coûts du projet en 2020. La réduction des frais de location est estimée à 16,3 millions de dollars par an après l'achèvement du projet (A/73/370, par. 48 et 49).

révisées présentées dans le rapport du Secrétaire général, compte tenu des observations et recommandations formulées ci-dessus et des ajustements qu'il conviendra d'opérer comme suite à l'examen des questions dont elle est actuellement saisie, y compris l'état récapitulatif des prévisions révisées et des incidences sur le budget-programme.

IV. Fonds de roulement et Compte spécial

22. Dans son premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétaire général propose à nouveau, comme il avait déjà fait dans le cadre de ses propositions de réforme [A/72/492/Add.1, par. 73 h)], que le Fonds de roulement soit porté de 150 millions de dollars, son niveau actuel, à 350 millions de dollars. Il indique que cette mesure s'impose pour atténuer le risque que l'Organisation ne puisse exécuter son mandat faute de pouvoir s'acquitter de ses obligations financières (A/73/493, par. 65).

23. En outre, pour faire face aux problèmes de liquidités du budget ordinaire, le Secrétaire général demande l'autorisation de commencer à reconstituer les ressources du Compte spécial en y versant une partie des montants qui avaient été prélevés pour couvrir les dépenses du Fonds général au titre du budget ordinaire. Il est indiqué dans le rapport que le Compte spécial a été créé en application de la résolution 2053 A (XX) de l'Assemblée générale afin que des contributions volontaires puissent être versées et utilisées pour répondre aux difficultés financières rencontrées par l'Organisation (ibid., par. 63). Le Secrétaire général demande expressément à l'Assemblée d'autoriser le transfert du solde inutilisé de l'exercice biennal 2016-2017, soit 28,6 millions de dollars, sur le Compte spécial, dont le montant s'élève actuellement à 203,0 millions de dollars (ibid., par. 66).

24. Le Secrétaire général indique c'est au cours de l'année 2018 qu'ont été enregistrés les plus gros déficits de trésorerie pour le budget ordinaire et que le Fonds de roulement et le Compte spécial n'ont pas suffi à financer les dépenses inscrites au budget ordinaire pour tout le mois d'octobre (ibid., par. 64). On trouve dans le tableau 7 du rapport des informations sur l'évolution du Fonds de roulement et du Compte spécial. Sur la base du budget approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019, le montant du Fonds de roulement – 150 millions de dollars – couvre environ 2,9 semaines de dépenses imputées sur le budget ordinaire et le montant actuel du Compte spécial – 203 millions de dollars – 3,9 semaines.

25. On trouve dans le tableau 5 du rapport des données rétrospectives sur le budget approuvé pour chaque exercice biennal depuis 1990-1991. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des données sur les dépenses effectives pour l'exercice biennal, qui sont présentées dans le tableau suivant :

		Ajustements			
Exercice biennal	*Crédit initialement ouvert*	*Première année*	*Seconde année*	*Montant définitif des crédits*[a]	*Dépenses*[a]
1990-1991	1 974,6	159,5	33,9	2 168,0	–
1992-1993	2 402,6	65,5	(56,7)	2 411,4	2 375,1
1994-1995	2 580,2	28,1	24,1	2 632,4	2 632,0
1996-1997	2 608,3	(5,0)	(61,2)	2 542,1	2 528,8
1998-1999	2 532,3	(5,6)	(38,4)	2 488,3	2 487,8
2000-2001	2 535,7	(2,6)	28,1	2 561,2	2 560,9

Exercice biennal	*Crédit initialement ouvert*	*Ajustements*		*Montant définitif des crédits*[a]	*Dépenses*[a]
		Première année	*Seconde année*		
2002-2003	2 625,2	265,6	76,9	2 967,7	2 964,6
2004-2005	3 160,9	447,3	47,6	3 655,8	3 612,2
2006-2007	3 798,9	375,0	19,9	4 193,8	4 146,3
2008-2009	4 171,4	693,7	(65,2)	4 799,9	4 749,4
2010-2011	5 156,0	211,2	49,2	5 416,4	5 414,2
2012-2013	5 152,3	243,3	169,5	5 565,1	5 524,8
2014-2015	5 530,3	123,5	154,8	5 808,6	5 688,5
2016-2017	5 401,8	212,3	68,7	5 682,8	5 654,2
2018-2019	5 396,9				

[a] Les chiffres de l'exercice biennal 2018-2019 ne sont pas encore connus.

26. Le Comité consultatif a été informé que la situation de trésorerie du budget ordinaire au 31 octobre 2018 avait accusé un déficit de 488 millions de dollars. Le Fonds de roulement (150 millions de dollars) et le Compte spécial (203 millions) étaient épuisés au 4 septembre et des avances d'un montant total de 135 millions de dollars avaient été prélevées sur les soldes provenant de missions de maintien de la paix dont le mandat était terminé pour régler des dépenses avant la fin du mois d'octobre. Après réception de contributions d'un montant de 200,6 millions dollars le 2 novembre, les avances prélevées sur les comptes de missions de maintien de la paix terminées ont été remboursées et un montant de 59,0 millions de dollars a été remboursé au Compte spécial.

27. Ayant demandé des précisions en ce qui concerne les avances de trésorerie prélevées sur les comptes de missions terminées à des fins autres que le maintien de la paix, le Comité consultatif a été informé que cette pratique avait par le passé été jugée nécessaire à deux reprises, en 2005 et en 2016 (A/60/437, par. 8 et A/71/440/Add.1, par. 10). Le Comité note qu'il n'avait pas été rendu compte en 2016 du financement par prélèvement d'avances internes à des fins autres que le maintien de la paix dans le rapport annuel du Secrétaire général sur la situation financière des missions de maintien dont le mandat est terminé (A/72/649). En réponse à ses questions, il a été informé que la durée de ces avances n'avait jamais dépassé un mois.

28. Le Comité consultatif rappelle qu'il y a un an, à l'occasion de l'examen de la précédente proposition du Secrétaire général portant sur le relèvement du niveau du Fonds de roulement, il avait estimé que l'état actuel des mécanismes de gestion des flux de trésorerie et de liquidités à l'ONU ne justifiait pas de changement et avait recommandé de ne pas approuver la proposition (A/72/7/Add.24, par. 70). L'Assemblée générale a fait sienne cette recommandation au paragraphe 16 de sa résolution 72/266 A.

29. Se fondant sur son analyse la plus récente de l'évolution du Fonds de roulement et du Compte spécial compte tenu du nouveau montant des ressources budgétaires, le Comité consultatif note que depuis l'exercice biennal 2016-2017, les soldes des fonds existants permettent de couvrir les activités financées au moyen du budget ordinaire sur une période légèrement plus longue. Dans le cas du Fonds de roulement, le solde a permis de financer 2,9 semaines d'activité au cours de l'exercice 2018-2019, contre 2,8 semaines en 2016-2017. En 2018-2019, le montant du Compte spécial représente une couverture budgétaire de 3,9 semaines, contre 3,7 semaines en 2016-2017. Combinés, les soldes du Fonds de roulement et du Compte spécial équivaudraient à

6,8 semaines de couverture budgétaire, soit 0,4 semaine de plus par rapport à 2016-2017 (A/73/493, tableau 7). Le Comité note également que le Secrétaire général n'a eu besoin de prélever des avances sur les comptes de missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé qu'à trois reprises (en 2005, 2016 et 2018).

30. **Tout en considérant que la situation de trésorerie de l'Organisation doit être suivie de près, le Comité consultatif estime que le rapport du Secrétaire général ne montre pas suffisamment que l'Organisation connaît des problèmes persistants de trésorerie.**

31. **Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver les propositions visant à relever le plafond du Fonds de roulement et à transférer au Compte spécial le solde inutilisé de l'exercice biennal 2016-2017 [ibid., par. 76 b) et c)]. Il espère que le Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'administration de l'Organisation, continuera de s'employer à encourager les États Membres à s'acquitter intégralement, ponctuellement et sans conditions des contributions statutaires qu'ils doivent à l'Organisation.**

32. Sur la question connexe de la gestion budgétaire, le Comité consultatif a été informé après avoir demandé des précisions qu'en 2018 le Secrétaire général avait reporté temporairement certaines dépenses en raison de déficits de trésorerie croissants. **Le Comité espère qu'il sera rendu compte à l'Assemblée générale de l'application des mesures prises, chapitre par chapitre, lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général**.

V. Centre du commerce international

33. Le Secrétaire général propose des procédures révisées d'actualisation des coûts du Centre du commerce international (ibid., par. 68 à 72), expliquant que le Centre est doté d'une structure budgétaire particulière selon laquelle son budget ordinaire est libellé en francs suisses et financé à part égale par l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce. On trouvera dans le tableau 8 du rapport une présentation des modifications qu'il est proposé d'apporter à la procédure d'actualisation des coûts du Centre du commerce international (chapitre 13 du budget-programme) : l'actualisation des coûts avant l'approbation finale du budget prendrait en compte les variations du taux de change, mais non les paramètres d'inflation. Il est précisé que les montants définitifs pris en considération dans le rapport sur l'exécution du budget seront présentés conformément aux dispositions relatives aux autres chapitres du budget. Le Secrétaire général explique que cette disposition aurait pour effet de stabiliser le budget du Centre du commerce international en francs suisses pendant l'exercice, alors que le montant en dollars des États-Unis varierait en fonction du taux de change. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les procédures révisées d'actualisation des coûts du Centre du commerce international présentées au paragraphe 71 et dans le tableau 8 du rapport du Secrétaire général**.

VI. Fonds de réserve

34. Dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » (A/72/492/Add.1), le Secrétaire général a estimé que, dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire n'aurait plus besoin de faire l'objet d'un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve a toujours été exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a proposé qu'il

le soit en pourcentage du montant total du projet de budget annuel. Le Secrétaire général a recommandé qu'à titre exceptionnel, le montant du fonds de réserve pour l'exercice annuel de 2020 soit proposé et approuvé dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2018-2019, et qu'il soit exprimé en pourcentage de la moitié du budget approuvé pour cet exercice (soit l'équivalent du budget approuvé pour une période d'un an). Les autres dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui sont énoncées dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée, demeureraient applicables. Le Comité consultatif rappelle qu'il était favorable à l'élimination de l'esquisse budgétaire et aux propositions susmentionnées concernant le fonds de réserve (A/72/7/Add.24, par. 50). Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 72/266 A.

35. Dans son rapport, le Secrétaire général recommande que le montant du fonds de réserve pour 2020 soit maintenu à 0,75 % de la moitié du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/73/493, par. 76 e)]. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition**.

Annexe

Informations générales sur les engagements de dépenses approuvés au titre des alinéas a) et c) du paragraphe 1 de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale

Mécanisme de suivi de la République démocratique du Congo : 1,2 million de dollars

1. Le montant de 1 232 300 dollars devait permettre de financer les activités du mécanisme de suivi de l'attentat ayant entraîné la mort de deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo à Kananga (République démocratique du Congo), du 1er janvier au 31 décembre 2018. Il a couvert les dépenses afférentes à un poste D-2, à un poste d'agent du Service mobile et aux objets de dépense connexes, y compris les services de consultants, les frais de voyage du personnel et les frais généraux de fonctionnement.

Litige frontalier entre le Guyana et la République bolivarienne du Venezuela : 0,1 million de dollars

2. Le montant de 136 500 dollars devait couvrir les dépenses d'appui à l'action menée par le Secrétaire général dans le cadre du litige frontalier entre le Guyana et la République bolivarienne du Venezuela, du 1er janvier au 2 avril 2018. Il a permis de financer un poste de Secrétaire général adjoint, un poste P-3 et les objets de dépense connexes, y compris les frais de voyage du personnel, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement.

Envoyé spécial pour le financement de la Mission de l'Union africaine en Somalie : 0,1 million de dollars

3. Le montant de 75 700 dollars devait couvrir les dépenses d'appui à l'action menée par le Secrétaire général sur la question du financement de la Mission de l'Union africaine en Somalie, du 24 janvier au 30 avril 2018. Il a couvert les dépenses afférentes à un poste de Secrétaire général adjoint et les dépenses connexes, notamment les frais de voyage du personnel.

Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes : 1,3 million de dollars

4. Au paragraphe 2 de sa résolution 2379 (2017), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de constituer une Équipe d'enquêteurs à l'appui des efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech) à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par le groupe terroriste EIIL (Daech) en Iraq. Dans une lettre du 13 février 2018, le Conseil de sécurité a approuvé le mandat de l'Équipe d'enquêteurs. Le montant de 1 303 600 dollars devait servir à financer les activités de l'Équipe d'enquête du 1er mars au 31 décembre 2018.

5. Les ressources ont permis de couvrir les dépenses afférentes à 14 postes (1 poste de Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 7 P-4, 3 P-3 et 2 postes d'agent du Service mobile) et les objets de dépense connexes, y compris les frais de voyage du personnel et des consultants.

Mission du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar : 0,3 million de dollars

6. Le montant de 340 300 dollars devait permettre de financer les dépenses afférentes à la mission que le Conseil de sécurité devrait effectuer au Bangladesh et au Myanmar du 26 avril au 2 mai 2018. Il a principalement couvert les frais de voyage.

Appui aux pourparlers entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine : 0,1 million de dollars

7. Le montant de 97 300 dollars devait permettre à l'Envoyé personnel du Secrétaire général de faciliter et d'assurer la médiation des pourparlers entre les représentants des Gouvernements de la Grèce et de l'ex-République yougoslave de Macédoine en vue de trouver une solution négociée au contentieux lié à l'emploi de l'appellation « Macédoine ». Il a permis de couvrir les dépenses relatives à deux postes de temporaire (1 P-3 et 1 agent des services généraux), ainsi que les objets de dépense connexes, y compris les frais de voyage du personnel, les frais généraux de fonctionnement et les services contractuels. La rémunération de l'Envoyé spécial est fixée à 1 dollar par an.

Renforts à l'appui du processus électoral en Iraq : 0,1 million de dollars

8. En juin 2018, le Premier Ministre iraquien a demandé que la MANUI apporte son concours à un nouveau décompte des bulletins de vote. Le montant de 101 100 dollars devait permettre de financer les dépenses relatives aux renforts qui aideraient les autorités nationales iraquiennes à procéder à un nouveau comptage manuel des bulletins de vote à l'échelle nationale pendant un mois, du 23 juin environ au 31 juillet 2018. Il a servi à couvrir les dépenses au titre des voyages, y compris le versement d'une indemnité journalière de subsistance et d'une prime de danger à 12 fonctionnaires des Nations Unies ayant des compétences en matière électorale.

Création d'emplois de temporaire à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie pour 2018 (assistance électorale) : 0,3 million de dollars

9. Le montant de 300 000 dollars devait permettre de financer le renforcement des capacités d'appui électoral de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie de façon à aider le Gouvernement fédéral somalien à préparer la tenue des élections en 2020, conformément au mandat électoral de la Mission que le Conseil de sécurité a élargi dans sa résolution 2408 (2018).

10. Les ressources ont couvert le déploiement échelonné de 17 personnes (1 P-4, 5 P-3, 5 Volontaires des Nations Unies et 6 administrateurs recrutés sur le plan national) pour la période du 1er octobre au 31 décembre.

Reprise des opérations d'observation de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en République arabe syrienne : 1,4 million de dollars

11. Le montant de 1 380 000 dollars devait permettre de financer les activités liées à la reprise des opérations d'observation de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en République arabe syrienne à la suite de la récente amélioration des conditions de sécurité dans le Golan. Il a servi à couvrir les travaux de construction et d'amélioration des locaux endommagés, l'achat de véhicules blindés, de matériel informatique et de matériel de communication ainsi que de matériel d'observation et le versement de l'indemnité de subsistance (missions) aux observateurs militaires pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018.